Observatoire Citoyen du Mal Logement de la CAPS Adresse locale : LDH (Ligue des Droits de l'Homme) Maison des associations d'Orsay 7 rue du Maréchal Foch, 91400 Orsay

Lettre ouverte

à M. le Président de la CAPS,
 Mme MM. les Maires des communes de la CAPS,
 M. le Président du Conseil Général de l'Essonne,
 M. le Président de la Région Ile de France,
 Mme la Présidente de la commission d'enquête CDT

Nous, collectif d'associations et de citoyens intervenant auprès de personnes et familles rencontrant de très grandes difficultés de logement, voulons alerter sur la faiblesse des réponses apportées sur le territoire de la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay) en direction des populations défavorisées en demande de logements spécifiques. Nous vous demandons des engagements précis et des actions claires sur **notre territoire** en faveur de ces populations.

Pourtant, le Programme Local de l'Habitat de la CAPS (PLH, juin 2008) dans son **diagnostic du parc de logement**, faisait état d'un déficit notoire en matière de logements sociaux et de logements spécifiques. En effet, il constatait :

- D'une part un parc social largement insuffisant par rapport à la demande : « Il faudrait près de 4 ans pour satisfaire les demandes exprimées avec le nombre d'attributions actuel. Le parc social ne peut jouer pleinement sa fonction de parc intermédiaire et d'accueil de populations plus modestes » (page 7 du PLH 2008)
- D'autre part des réponses insuffisantes aux besoins en logements spécifiques touchant en premier lieu les personnes défavorisées, en raison notamment (page 7 du PLH 2008) du faible accompagnement pour l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite, pour les gens du voyage habitant la communauté d'agglomération depuis de nombreuses années, pour les personnes en voie d'insertion, et notamment les Roms et autres étrangers désireux de s'intégrer, et en raison du manque criant d'hébergement d'urgence.

Face à ce constat, les élus avaient fait le choix d'un scénario « intermédiaire » et les objectifs, basés sur l'analyse des besoins issue du diagnostic, énonçaient entre autres :

- La réalisation de logements sociaux, à hauteur de 235 logements par an, dont au moins 35 PLAI (Prêt Locatif aidé d'intégration) par an.
- La réalisation de logements spécifique : un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), des logements pour les gens du voyage sédentarisés, une Maison relais, un foyer pour personnes handicapées, ...

En outre, le Programme Local de l'Habitat considérait la solidarité et la mixité comme l'un des quatre enjeux auxquels le territoire de la CAPS devait répondre en termes de logement et d'habitat (page 20 du PLH 2008). Il s'agissait de favoriser un équilibre de l'effort pour l'accueil de populations diversifiées entre les communes et de « mieux répondre aux situations spécifiques et aux besoins de logements adaptés : handicaps sociaux et physiques, âge, gens du voyage en voie de sédentarisation, personnes défavorisées... » et « de participer à l'effort en faveur du logement pour les populations spécifiques à l'échelle du bassin d'habitat ».

Le Programme Local de l'Habitat était accompagné d'un programme d'actions :

- Afin de répondre aux besoins en projets sociaux, de rattraper le déséquilibre social existant dans des zones déjà achevées ou en cours de densification, il préconisait l'acquisition de terrains dans le tissu urbain pour des réalisations sociales dans des sites prioritaires, au moyen d'emplacements réservés ou de préemptions(DPU),
- Afin d'accroître l'offre d'hébergement d'urgence et sa diversification en type d'accueil et en localisation, il préconisait, notamment la création de places d'hébergement d'urgence et d'insertion (type CHRS),
- Afin de permettre l'accès au logement des personnes défavorisées (même actives !) et de proposer des solutions adaptées sur le territoire aux habitants connaissant des situations précaires, il préconisait la création

de logements très sociaux (développement du parc PLAI) et le développement des moyens d'accompagnement pour l'insertion.

A ce jour, soit 6 ans après l'approbation du Programme Local de l'Habitat de 2008, force est de constater que ces logements à caractère social ou spécifique sont loin d'avoir été réalisés. Bien plus, ils apparaissent comme les grands oubliés du document » PLH-Diagnostic spécifique CDT de paris-Saclay Territoire Sud ».

En conséquence, nous demandons à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, ainsi qu'aux communes du territoire, une politique active et engagée dans ce domaine.

Pour répondre aux besoins des habitants, dans un souci de mixité sociale, et pour lutter conter l'augmentation alarmante de la fracture sociale, les actions suivantes doivent être engagées de façon urgente :

- Ré-équilibrage du parc de logements par l'augmentation significative du parc de logements sociaux (PLUS) et surtout très sociaux (PLAI)
 - Il faut réorienter massivement les aides en direction du secteur locatif social et donner la priorité à la production de logements accessibles aux revenus les plus modestes. Il est urgent de respecter la loi SRU avec au moins 20% de logements sociaux dans toutes les communes, exigences portées à 25% par la loi « Duflot 1 »
 - Il était prévu de réaliser 210 logements PLAI sur 6 ans (PLH 2008) hors les ULIS, il devient de plus en plus indispensable de réaliser ce programme.
- Prise en compte de l'hébergement d'urgence et d'insertion, avec la création d'un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) d'au moins 100 places
 - Le seul CHRS sur notre territoire est celui de Bures (Les Buissonets) d'une capacité de 35 places et réservé uniquement à un public féminin dans des situations d'urgence.
 - Il est urgent qu'un CHRS sur le modèle de l'Equinoxe de Montigny-les-Hameaux soit aménagé sur le territoire de la CAPS. Ce centre dispose de 110 places et accueille en plus des femmes seules, des personnes seules ou des familles en situation précaire dans son service d'insertion. L'Equinoxe prône les valeurs de la République : Accueillir, héberger, accompagner dignement des personnes fragilisées et leur donner une autonomie sans discrimination.
- Soutien aux associations impliquées sur le territoire et qui œuvrent pour le logement des plus démunis
 - L'association SNL (Solidarité Nouvelle au Logement), membre du collège des associations de la CAPS, mettait en œuvre fin 2013, 449 logements en Essonne. Depuis 1990 en Essonne, ce sont au total plus de 1900 familles accueillies, et plus de 1500 ménages relogés. Il faut compter environ 2,5 personnes par foyer logé par SNL. Des personnes, auparavant sans logement, dans des habitations insalubres... Jeunes, familles monoparentales, accidentés de la vie, travailleurs pauvres (CDI, temps partiel, CDD, Intérim...) ont ainsi été logés, pu reprendre confiance en eux-mêmes et en leur entourage, et quitté SNL pour un logement durable.
 - Plus spécifiquement, sur le territoire de la CAPS, SNL met en œuvre 56 logements, pour l'essentiel ce sont des logements passerelle. Une dizaine d'entre eux sont des logements plus durables, pour faire face aux difficultés d'insertion. Les logements se distribuent ainsi dans les communes de la CAPS : 32 pour Palaiseau, 6 pour Orsay, 12 pour Bures sur Yvette, 4 pour Gif sur Yvette et 2 pour Gometz-le-Châtel. A ceux-ci il faut ajouter 8 logements en pension de famille à Palaiseau.

L'association reçoit plus de 1000 demandes chaque année en Essonne.

- Il existe un réel besoin sur le territoire de lieux de vie et de service envers les personnes sujettes à des troubles psychiques. Le schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2013-2018 prévoit dans son Action N°12-page 50 de l'annexe de la délibération 2013-02-0004- de développer une offre de logement autonome « logements accompagnés » adaptée aux besoins de personnes en situation de handicap.

L'association UNAFAM a demandé qu'une « Résidence accueil » de 20 places soit mise à disposition des malades psychiques sur le territoire de la CAPS mais n'a reçu aucune réponse. Alors qu'il existe

entre 2500 et 3000 places de résidences d'accueil en France, il n'y a qu'une seule résidence en Essonne, à côté d'Etampes.

- Application d'une politique de vraie insertion envers les Roms, avec la mise à disposition de logements, comprenant si besoin est l'aménagement d'un village d'insertion, et relayés par des logements d'urgence si nécessaire
 - Les familles Roms qui se sont installées ces trois dernières années sur notre territoire, par exemple à Villebon/Palaiseau et aux Ulis, se sont vues expulsées à chaque fois sans possibilité de pouvoir trouver une solution humaine et respectable à leur besoin de logement décent. De l'ordre de 30 familles se retrouvent dans une situation des plus précaires, avec une déscolarisation des enfants, alors que des efforts associatifs avaient permis d'en scolariser une vingtaine. Seule 3 familles ont pu trouver un logement d'urgence à Villebon et Palaiseau et 3 enfants demeurer scolarisés. Pour toutes les autres, l'errance continue, car le relogement en hôtel via le 115 déjà sursaturé est précaire, situé dans des lieux extrêmement éloignés et de très courte durée. Les familles ont tout perdu et se retrouvent à errer avec toutes les conséquences désastreuses en toute premier lieu pour les enfants. Leur demande d'un terrain légal pour s'installer et s'intégrer a été ignorée.
- Application d'une vraie politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage, en commençant par le respect du schéma départemental
 - En ce qui concerne le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (janvier 2003, révisé en octobre 2013), aucune commune de la CAPS sauf Les Ulis (40 places) n'a répondu à ses obligations malgré l'existence récurrente de stationnements « sauvages » sur quasiment toutes les communes. Les obligations en termes d'aires d'accueil étaient pourtant fixées à 123 places sur la CAPS, dont 40 à Palaiseau, 11 à Igny, 11 à Bures sur Yvette, 31 à Gif sur Yvette et 30 à Orsay.
 - Selon l'ADGVE, association départementale Gens du Voyage de l'Essonne, outre la nécessité de réaliser les aires d'accueil prévues au Schéma Départemental, il faut répondre au souhait de certaines familles vivant depuis plusieurs décennies sur le territoire de pouvoir accéder à des terrains d'habitat familial ou a des habitats adaptés (comme à Breuillet ou Brétigny sur Orge) qui soient de véritables lieux de vie et d'habitat.

Observatoire du Mal Logement de la CAPS, le 23 novembre 2014

Copie:

M. le Garant de la Concertation de l'enquête publique CDT Paris-Saclay Territoire Sud

Mme MM. les Conseillers Généraux du territoire de la CAPS

Mme MM. les Députés du territoire de la CAPS Mme MM. Les Sénateurs du territoire de la CAPS

Premiers Signataires:

LDH Orsay (Présidente : Nadia Costes)

ASTI (Présidente : Fatima Berdous)

ATTAC Nord-Essonne (Coordinateur : Alban Mosnier) Les Amis d'Emmaüs Les Ulis (Président : Pierre Joly)

SNL 91 (Président : Hervé de Ferraudy) UNAFAM et ALVE (Représentant : Jean Dybal)

ADGVE (Président : Jésus Castillo) SAVALFERR (Robi Peschanski)

ASEFRR (Président : Loic Gandais)

Amnesty International Groupe 109 Vallée de Chevreuse (Responsables : Suzanne et Jean-François Gouyet)

Observatoire Citoven du CRA de Palaiseau (Présidente : Claude Peschanski)

Buressois Unis et Solidaires (Président : Alban Mosnier)

Citoyens Actifs et Solidaires (Président : Olivier Réchauchère)

Palaiseau Terre Citoyenne (Président : Michel Rouyer)

Vox Pop Ulis (Présidente : Lucile Hibrahime)

Collectif « Camp du Gard » (Représentants : Lucile Hibrahime, François Guigon)